

CLASSEMENTS RESTRUCTURING (JANVIER 2016 - JANVIER 2017)

Classement des cabinets d'avocats en procédures collectives (sauvegardes, redressements judiciaires et liquidations judiciaires) Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Matthieu Brochier
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Matthieu Barthélémy, Joanna Gumpelson, Paul Talbourdet
Gide	Gabriel Sonier, Caroline Texier, Eric Cartier-Millon, Foulques de Rostolan
Lantourne & Associés	Maurice Lantourne, Kristell Cattani, Flavie Hannoun, Samuel Scherman
Orrick Rambaud Martel	Saam Golshani, Jean-Pierre Martel, Alexis Marraud des Grottes, Amaury de Feydeau, Hervé Kensicher, Emmanuel Bénard, Emmanuel Ringeval
Santoni & Associés en partenariat avec Allen & Overy	Marc Santoni, Rod Cork, Bérangère Rivals, Lionel Lamoure
Veil Jourde	Nassim Ghalimi, Georges Jourde, Pierre-François Veil, Yankel Bensoussan
Weil Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Philippe Druon, Fabienne Beuzit
Willkie Farr & Gallagher	Alexandra Bigot, Lionel Spizzichino

★★★★★	
Bredin Prat	Nicolas Laurent, Olivier Puech, Pascale Lagesse, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente, Alexander Blackburn
Bremond & Associés	Guilhem Bremond, Virginie Verfaillie Tanguy, Delphine Caramalli, Timothée Gagnepain, Christine Le Breton
Clifford Chance	Reinhard Dammann
HPML	Christophe Théron
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères
PLM Avocats	Patricia Le Marchand, Fabienne Goubault
Poulain & Associés	Jean-Paul Poulain, Jean-Charles Barbaud
Racine	Laurent Jourdan, Antoine Diesbecq, Emmanuel Laverrière, Barna Evva, Sandra Graslin-Latour, Jérôme Caen, Claire Saint-Jevin, Pierre Sirot, Luc Strohl

★★★	
Altana	Michel Jockey, Pierre-Gilles Wogue, Julien Balensi
August Debouzy	Laurent Cotret
Ashurst	Jean-Pierre Farges, Pierre-Emmanuel Fender
BDGS	Anne-Sophie Noury
Brunswick Société d'Avocats	Serge Pelletier, Philippe Brunswick
CMS Bureau Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
Dentons	Nicolas Theys
DLA Piper	Pierre-Alain Bouhenic, Noam Ankri, David Chijner
DS Avocats	Martine Zervudacki-Farnier, Thomas Obajtek, Jean-Charles Gancia, Xinyu Hu, Frédéric Godard-Auguste
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Jean-Baptiste Van de Voorde
FTPA	Sandra Esquiva-Hesse, Serge-Antoine Tchekhoff, Bruno Robin, Edouard Fabre
Hogan Lovells	Cécile Dupoux
Jones Day	Laurent Assaya, Diane Sénéchal
Jeantet	Nicolas Partouche, Yvon Dréano, Vincent Netter
Latham & Watkins	Hervé Diogo-Amengual, Xavier Farde, Lionel Dechmann, Michel Houdayer
RFB Associés	Antoine Raccat, Karim Bent-Mohamed, Driss Falih
Simon Associés	Jean-Charles Simon, Stéphane Cavet, Marie Robineau, David Pitoun, Sophie Nayrolles
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Stéphane Sabatier, Martin Gdanski

★ ★	
Axten	Lionel Hanachowicz
Brown Rudnick	Didier Bruère-Dawson
Degroux Brugère	Dominique Dumas, Augustin Fleytoux
Granrut	François Le Roquais, Pierre-Yves Rossignol, Etienne Rocher, Vincent Siguier ainsi que Paul Colin en tant que partenaire
Herbert Smith Freehills	Bruno Basuyaux, Régis Oréal, Clément Dupoirier, David Lacaze
Hoche Société d'avocats	Catherine Ottaway
Kalliopé	Karen Leclerc, Tanguy d'Everlange, Rodolphe Cavroy
Kramer Levin	Marie-Christine Fournier-Gille, Dominique Penin
Lamy Lexel	Edouard Bertrand
Lexcase	Amaury Dumas-Marze, Guillaume Pierson
Marvell	Philippe Berteaux
Nabarro & Hinge	Pierre Chatelain, Jonathan Nabarro, Jennifer Hinge, David Lussigny, Laurent Mamou
Renaud Thominet Vignaud & Reeve	Jason Reeve
Shearman & Sterling	Pierre-Nicolas Ferrand
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Aude Serres van Gaver, Marie-Hélène Jan, Antoine Denis Bertin, Pierre Callède
White & Case	Céline Domenget-Morin

★	
AyacheSalama	Denis Salama
Bersay Associés	Yves Ardaillou, Frédéric Flatrès
Schultze & Braun	Patrick Ehret

Les cabinets ayant une pratique reconnue en procédures collectives mais **n'ayant pas répondu à l'enquête d'Option Droit & Affaires** (les cabinets sont cités par ordre alphabétique)

Archers	Gibson Dunn
Bird & Bird	LPA-CGR
Cornet Vincent Segurel	Pinsent Masons
Dechert	
Eversheds	

Classement des cabinets d'avocats en prévention des difficultés et en renégociation de dette

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Ashurst	Jean-Pierre Farges, Laurent Mabilat, Bertrand Delaunay, Pierre-Emmanuel Fender, Stéphanie Corbière
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Matthieu Barthélémy, Joanna Gumpelson, Paul Talbourdet
Orrick Rambaud Martel	Saam Golshani, Jean-Pierre Martel, Alexis Marraud des Grottes, Amaury de Feydeau, Hervé Kensicher, Emmanuel Bénard, Emmanuel Ringeval
Santoni & Associés en partenariat avec Allen & Overy	Marc Santoni, Rod Cork, Bérangère Rivals, Lionel Lamoure
Weil Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Philippe Druon, Fabienne Beuzit
Willkie Farr & Gallagher	Alexandra Bigot, Lionel Spizzichino

★★★★	
Bredin Prat	Olivier Puech, Nicolas Laurent, Pascale Lagesse, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente, Alexander Blackburn
Bremond & Associés	Delphine Caramalli, Guilhem Bremond, Timothée Gagnepain, Christine Le Breton, Virginie Verfaillie Tanguy
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Martin Lebeuf
DLA Piper	Pierre-Alain Bouhenic, Noam Ankri, David Chijner
Gide	Gabriel Sonier, Caroline Texier, Eric Cartier-Millon, Foulques de Rostolan
Lantourne & Associés	Maurice Lantourne, Kristell Cattani, Flavie Hannoun, Samuel Scherman
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères
PLM Avocats	Patricia Le Marchand, Fabienne Goubault
Racine	Laurent Jourdan, Antoine Diesbecq, Emmanuel Laverrière, Barna Evva, Sandra Graslin-Latour, Jérôme Caen, Claire Saint-Jevin, Pierre Sirot, Luc Strohl
White & Case	Céline Domenget-Morin, Raphaël Richard, Denise Diallo, Samir Berlat

★★★	
Altana	Michel Jockey, Pierre-Gilles Wogue, Julien Balensi
Clifford Chance	Reinhard Dammann, Daniel Zerbib
Dentons	Nicolas Theys
FTPA	Sandra Esquiva-Hesse, Serge-Antoine Tchekhoff, Bruno Robin, Edouard Fabre
Hogan Lovells	Cécile Dupoux
Holman Fenwick Willan	Diane de Moüy, Jean-Marc Zampa, Franck Bernauer
HPML	Christophe Théron
Jones Day	Laurent Assaya, Diane Sénéchal
Jeantet	Nicolas Partouche, Yvon Dréano, Vincent Netter
Kramer Levin	Marie-Christine Fournier-Gille, Dominique Penin
Marvell	Philippe Berteaux
Nabarro & Hinge	Pierre Chatelain, Jonathan Nabarro, Jennifer Hinge, David Lussigny, Laurent Mamou
Shearman & Sterling	Pierre-Nicolas Ferrand
Veil Jourde	Nassim Ghalimi, Georges Jourde, Pierre-François Veil

★★	
August Debouzy	Laurent Cotret
Axten	Lionel Hanachowicz
BDGS	Anne-Sophie Noury
Brown Rudnick	Didier Bruère-Dawon
Brunswick Société d'Avocats	Serge Pelletier, Philippe Brunswick
CMS Bureau Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
Degroux Brugère	Dominique Dumas, Augustin Fleytoux
DS Avocats	Martine Zervudacki-Farnier, Thomas Obajtek, Jean-Charles Gancia, Xinyu Hu, Frédéric Godard-Auguste
Herbert Smith Freehills	Bruno Basuyaux, Régis Oréal, Clément Dupoirier, David Lacaze
Kalliopé	Karen Leclerc, Tanguy d'Everlange, Rodolphe Cavroy
Kramer Levin	Marie-Christine Fournier-Gille, Dominique Penin
Lamy Lexel	Edouard Bertrand
Latham & Watkins	Hervé Diogo-Amengual, Xavier Farde, Lionel Dechmann, Michel Houdayer
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Stéphane Sabatier, Martin Gdanski
Poulain & Associés	Jean-Paul Poulain, Jean-Charles Barbaud
Renaud Thominette Vignaud & Reeve	Jason Reeve
RFB Associés	Antoine Raccat, Karim Bent-Mohamed, Driss Falih
Simon Associés	Jean-Charles Simon, Stéphane Cavet, Marie Robineau, David Pitoun, Sophie Nayrolles

★	
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde
Granrut	François Le Roquais, Pierre-Yves Rossignol, Etienne Rocher, Vincent Siguiet ainsi que Paul Colin en tant que partenaire
Hoche Société d'avocats	Catherine Ottaway
Lexcase	Amaury Dumas-Marze, Guillaume Pierson
Schultze & Braun	Patrick Ehret
Vaughan Avocats	Antoine Denis Bertin, Pierre Callède

Les cabinets ayant une pratique reconnue en prévention des difficultés et en renégociation de dette mais **n'ayant pas répondu à l'enquête** d'*Option Droit & Affaires* (les cabinets sont cités par ordre alphabétique)

Archers
Bird & Bird
Cornet Vincent Segurel
Dechert

Eversheds
Gibson Dunn
LPA-CGR
Pinsent Masons

Restructuring : le début d'une nouvelle vague ?

Alors que le premier semestre laissait présager une accalmie, la fin de l'année a vu apparaître un grand nombre de dossiers, tant en amiable qu'en judiciaire. De quoi assurer une forte activité aux spécialistes du restructuring qui doivent user de toute leur technicité pour mener à bien les négociations. Et avec des secteurs du retail, du parapétrolier ou de l'hôtellerie-restauration particulièrement sinistrés, le rythme ne devrait pas se ralentir de sitôt.

L'année 2016 fut pleine de contrastes pour les spécialistes des entreprises en difficulté. Si l'activité a été globalement assez calme dans un contexte macroéconomique plus favorable que par le passé, elle s'est nettement accélérée sur le dernier trimestre, portée par quelques gros dossiers. La vente des marques de literie Cauval (rebaptisée France Bedding Group) à Perceva ou les négociations mouvementées sur la restructuration de SoLocal ont mobilisé de nombreux acteurs du marché, tout comme la «saga» Vivarte toujours en cours. Plusieurs dossiers de place sont en effet sortis sur les dernières semaines de l'année. Entre la mise en œuvre du plan de redressement de Financière Turenne Lafayette (la maison mère de William Saurin), la restructuration financière du groupe parapétrolier CGG et les différentes cessions et réorganisations de Vivarte, les professionnels du retournement ne sont pas près de souffler.

Les gros dossiers restent toutefois entre les mains d'une poignée d'experts qui s'illustrent une fois encore dans nos classements. **Weil Gotshal & Manges** continue ainsi à dominer le marché, grâce au trio composé par Jean-Dominique Daudier de Cassini, Philippe Druon et Fabienne Beuzit. A leurs côtés sur le podium, **Willkie Farr & Gallagher** qui affiche une belle activité tant en judiciaire qu'en amiable, ou encore l'équipe d'**Orrick** menée par Saam Golshani. Reconnu, entre autres, pour ses talents de fin négociateur, ce dernier a d'ailleurs été élu avocat de l'année par ses confrères. De son côté, François Kopf confirme sa bonne intégration chez **Darros Villey Maillot Brochier** en se positionnant sur quelques gros dossiers : «François Kopf entraîne l'une

des équipes de restructuring les plus importantes et les plus compétentes de la place. Son travail est absolument remarquable», atteste un client.

Des créanciers à la manœuvre

En matière de négociation de dette, Jean-Pierre Farges et ses associés confirment leur expertise. «L'équipe restructuring d'**Ashurst** se distingue par ses connaissances, son réseau et son savoir-faire, témoigne un client. Elle bénéficie aussi d'un appui essentiel des autres pratiques (corporate, dette, tax) dont toutes sont parmi les meilleures du marché.» Tout comme celle de Philippe Dubois qualifiée de «proactive et pragmatique» par un client qui poursuit : «**De Pardieu Brocas Maffei** connaît bien nos pratiques et nos modes de fonctionnement et assure une excellente qualité de conseil. Il bénéficie également d'une bonne notoriété dans le monde bancaire, ce qui facilite les choses à l'heure du choix lorsque nous sommes dans le cadre d'un pool.»

Or, le fonctionnement en pool bancaire est plus que jamais d'actualité. Les règles de Bâle 3 pénalisent le financement des entreprises en difficulté, obligeant les banques à syndiquer les dettes, et ce même pour de petits montants. De quoi augmenter le nombre de partenaires impliqués dans les négociations, et complexifier encore un peu plus le traitement des dossiers.

Les conseils doivent en outre s'adapter à l'attitude des créanciers qui ne craignent plus de prendre les clés de l'entreprise. Si la pratique n'est pas nouvelle, elle est devenue courante notamment avec la montée en puissance de fonds alternatifs anglo-saxons prêts à racheter les

«Les règles de Bâle 3 pénalisent le financement des entreprises en difficulté, obligeant les banques à syndiquer les dettes, et ce même pour de petits montants.»

dettes de banques françaises ravies de se séparer de leurs créances douteuses. «La conversion de dette en capital est particulièrement utilisée sur les dossiers boomerang qui ont déjà subi plusieurs restructurations et où les actionnaires ne veulent plus suivre», remarque un avocat.

Des mouvements encore nombreux

Dans ce marché en demi-teinte, les mouvements se sont poursuivis. Samuel Scherman, qui était counsel chez Hogan Lovells depuis 2013, est passé associé au sein de **Lantourne & Associés**. Les deux hommes se connaissent bien pour avoir travaillé ensemble durant près de 10 ans dans le passé, notamment chez Fried Frank et Willkie Farr & Gallagher. Diane de Moüy a pour sa part quitté Orrick à la rentrée pour **Holman Fenwick Willan** afin d'apporter son expertise en financement et muscler les compétences du cabinet en matière de renégociation de dette d'entreprises en difficulté, tandis qu'**Orrick** a accueilli Emmanuel Ringeval. En provenance de Freshfields, ce spécialiste du financement intervient à la fois sur les montages des transactions et sur les restructurations. De son côté, **Nabarro & Hinge** a intégré Pierre Chatelain qui fait ainsi son retour dans le milieu des avocats. Cet expert des procédures collectives, passé chez De Pardieu Brocas Maffei et SJ Berwin, avait quitté le barreau pour rejoindre l'étude FHB aux côtés d'Hélène Bourbouloux. Nul doute que cette expérience aux côtés de la «madone des faillites» (cf. interview pages 7 et 8) constituera un atout précieux pour la poursuite de sa carrière.

Boutiques et cabinets full service se rapprochent

En parallèle du traditionnel mercato, quelques cabinets, jusque-là absents du marché, se sont dotés d'une pratique en restructuring. C'est notamment le cas de **BDGS** qui s'est adjugé les compétences d'Anne-Sophie Noury. Cette ancienne counsel de Weil Gotshal & Manges intervient en matière de procédures collectives, comme en renégociation de dettes et prévention des difficultés. Un développement logique pour le cabinet déjà très actif en fusions-acquisitions. Même stratégie pour **Kalliopé**, qui s'est doté d'un département dédié aux procédures collectives avec le recrutement de Karen Leclerc l'été

dernier en provenance d'Heenan Paris, tandis que **Granrut** a opté pour un partenariat avec un ancien responsable des affaires spéciales de différentes banques, Paul Colin, qui a depuis endossé la robe.

D'autres cabinets préfèrent intégrer le marché via l'absorption d'acteurs indépendants. Un des derniers exemples en date porte sur l'intégration par **Fidal** des équipes de BloWin Avocats. Bertrand Biette et Laïd Estelle Laurent, qui avaient fondé leur structure en septembre 2014 après avoir piloté le département restructuring de Bird and Bird, peuvent désormais s'appuyer sur le réseau de Fidal afin de développer leur activité. Une opération qui s'inscrit dans un mouvement de rapprochement entre boutiques et cabinets full service déjà initié l'année dernière, notamment avec l'intégration de Christophe Théron au sein d'**HPML** ou de Sandra Esquiva-Hesse chez **FTPA** en janvier 2016.

La nécessité de pouvoir s'appuyer sur des compétences annexes notamment en corporate, en social et en financement, et le souhait de bénéficier d'un certain effet taille afin d'être en mesure de se positionner sur de grosses restructurations constituent généralement des motivations pour renoncer à l'indépendance.

Certaines boutiques parviennent toutefois à tirer leur épingle du jeu à commencer par **Bremond & Associés** qui confirme son essor. Après avoir intégré fin 2015 une équipe sociale en provenance d'Ashurst avec Caroline Mougin comme counsel, le cabinet a continué de croître avec l'arrivée de deux nouveaux associés : Timothée Gagnepain, qui avait monté la pratique restructuring chez Fuchs Cohana Reboul, & Associés est venu renforcer le rang des spécialistes des entreprises en difficulté, tandis que Christine Le Breton a quitté STC Partners pour apporter ses compétences en corporate. De même, **Santoni & Associés** se maintient dans le haut du tableau grâce à une activité particulièrement soutenue et à une présence sur la plupart des dossiers de place.

Acteurs de niche ou cabinets full service, il est fort probable que les professionnels réputés continueront à être actifs dans les prochains mois, plusieurs d'entre eux annonçant encore l'arrivée de quelques grosses restructurations. ■■

Coralie Bach

Classement des cabinets d'avocats en plans sociaux et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
August Debouzy	Emmanuelle Barbara, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Philippe Durand, Fabienne Haas, Catherine Le Manchec, Eric Manca, Anaïs Qureshi
Bredin Prat	Pascale Lagesse
Capstan Avocats	Frédéric Aknin, Guillaume Bordier, Pascal Lagoutte, Alexandra Lorber Lance, Sandrine Losi, Aurélien Louvet, Jean-Michel Mir, Thomas Salome, Bruno Serizay, Arnaud Teissier, Anne-Bénédicte Voloir, Bruno Platel, Eric Ravier
Chassany Watrelot & Associés	Jérôme Watrelot, Elisabeth Graujeman, Philippe Chassany, Juliette Pouyet, Jean Martinez, Laurence Cohen, Sébastien Poncet, Tiphaine Coativy
CMS Bureau Francis Lefebvre	Ghislain Beure d'Augères, Raphaël Bordier, Pierre Bonneau, Nicolas Callies, Nicolas de Sevin, Vincent Delage, Caroline Froger-Michon, Alain Herrmann, Laurent Marquet de Vasselot, Rodolphe Olivier, Thierry Romand, Marie-Pierre Schramm, Pierre-Jean Sinibaldi, Olivier Dutheillet de Lamothe
Flichy Grangé Avocats	Joël Grangé, Hubert Flichy, Marine Conche, Florence Aubonnet, Olivier Kress, Stéphanie Guedes da Costa, Stéphanie Dumas, Charlotte Michaud, Jeannie Crédoz-Rosier
Fromont Briens	Grégory Chastagnol, Anne Le Quinquis, Marie-Laurence Boulanger, Nicolas Chavrier, Jean-Martial Buisson, Jean-Sébastien Capisano, David Calvayrac, Julie Beot-Rabiot, Philippe Clément, Benjamin Desaint, Maud Perilli
Jeantet	Patrick Thiebart, Jean Néret, Déborah David, Olivier Angotti
Proskauer Rose	Yasmine Tarasewicz, Béatrice Pola

★★★★	
Allen & Overy	Claire Toumieux
DLA Piper	Philippe Danesi, Bijan Eghbal, Marine Gicquel, Jérôme Halphen
Gide	Baudoin de Moucheron, Aurélien Boulanger, David Jonin, Foulques de Rostolan, François Vergne, Guillaume Navarro
Hogan Lovells	Dominique Mendy, Thierry Meillat, Muriel Pariente, Jean-Marc Albiol*
Orrick Rambaud Martel	Emmanuel Bénard, Christine Guillot-Bouhours
Vaughan Avocats	Aude Serres van Gaver, Bruno Courtine, Thomas Fernandez-Boni, Abdelkader Hamida, Jean-Charles de Bellefon

★★★	
Ashurst	Jean-Pierre Farges, Pierre-Emmanuel Fender
AyacheSalama	Caroline André-Hesse
Bremont & Associés	Virginie Verfaillie
Clifford Chance	François Farmine
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Rozec
Freshfields Bruckhaus Deringer	Gwen Senlanne
Jones Day	Emmanuelle Rivez-Domont, Jean-Michel Bobillo
Latham & Watkins	Agnès Cloarec-Mérendon, Matthias Rubner
Linklaters	Lionel Vuidard
Racine	Frédéric Broud, Sarah Usunier
Raphaël Avocats	Isabelle Ayache-Revah, Marion Ayadi, Philippe Rogez
White & Case	Alexandre Jaurett

★★	
Altana	Pierre Lubet, Marianne Franjou, Michaël d'Allende
Charles Russel Speechlys	Kim Champion
DS Avocats	Martine Zervudacki-Farnier, Frédéric Godard-August
Fieldfisher	Laurence Dumure Lambert
Granrut	Valérie Meimoun-Hayat, Marc Bellanger
Harlay Avocats	Sophie Binder
Lamy Lexel	Béatrice Chaine, Isabelle Jaulin Grellier
PwC Société d'Avocats	Violaine Manez, Bernard Borrely
Simmons & Simmons	Laurence Renard
UGGC	Sophie Uettwiller, Jennifer Carrel
Winston & Strawn	Sébastien Ducamp, Barbara Hart

★	
Aramis	Frédéric Milcamps
Axten	Jean-Philippe Passanante, Raphaëlle Busser
FTPA	Alexandre Ebtedaeri
Simon Associés	Nicolas Billon, Anne-Laurence Faroux
STC Partners	Etienne Pujol

*Jean-Marc Albiol est parti en mars 2017 créer le bureau parisien d'Ogletree Deakins

Les cabinets ayant une pratique reconnue en plans sociaux et contentieux collectifs afférents mais **n'ayant pas répondu à l'enquête** d'Option Droit & Affaires (les cabinets sont cités par ordre alphabétique)

Bird & Bird
Brunswick Société d'Avocats
Dechert

Eversheds
Fidal
Hughes Hubbard & Reed

Paul Hastings
Taylor Wessings

Pas de trêve pour le social

Echéance électorale rime traditionnellement avec paix sociale. Mais la période actuelle pourrait constituer une exception. Si les entreprises tentent toujours d'éviter les PSE, au profit de solutions moins contraignantes, les avocats ne sont pour autant pas dénués de dossiers, y compris en contentieux.

A lors qu'une pause s'était fait sentir lors des présidentielles de 2012, l'accalmie sociale pré-électorale ne semble pas opérer cette année. «Le président sortant ne se représente pas. L'enjeu est donc moins grand pour le gouvernement», note un avocat. Une moindre pression politique, ou des dossiers trop abîmés pour attendre la rentrée, telles sont les hypothèses avancées pour expliquer ce changement d'attitude. Les PSE restent toutefois la dernière option, les entreprises préférant d'abord user de tous les outils alternatifs à leur disposition. Plans de départ volontaire, chômage partiel, reclassements sur d'autres activités, ou cessions de branches sous-performantes, les groupes sont en réorganisation permanente. Mais quelle que soit la solution choisie, la gestion du risque social est un élément clé.

En l'espèce, les différentes réformes législatives de ces dernières années sont jugées plutôt positivement par les professionnels du droit. Après la loi de sécurisation de l'emploi de 2013, la loi «Macron» du 6 août 2015 et la loi Travail du 9 août 2016 sont venues compléter les dispositifs existants. Quelques avancées utiles ont ainsi été obtenues, comme le fait que la Direccte homologue un PSE au regard des moyens de l'entreprise et non pas du groupe auquel elle appartient. Tout n'est cependant pas réglé, les avocats devant parfois faire preuve d'ingéniosité afin de concilier le droit du travail et le droit des procédures collectives.

Le développement des contentieux d'expertise

Les contentieux ont également bien occupé les professionnels du droit. Si les problématiques, presque «classiques», de co-emploi continuent d'être à l'origine de nombreux dossiers, d'autres types de contentieux se développent, à commencer par les contentieux liés aux expertises demandées par le CHSCT. Ce dernier joue en effet un rôle de plus en plus prégnant dans les négociations sociales, ouvrant un nouveau terrain de contestation.

Dans ce contexte, le cercle des spécialistes de la matière a peu évolué. Parmi eux citons notamment **Bredin Prat**, **CMS Bureau Francis Lefebvre** ou encore **Proskauer Rose** qui confirment leur empreinte sur le

marché. Les cabinets de niche ont également tiré leur épingle du jeu, à l'image de **Flichy Grangé Avocats**, dont un client déclare : «Nos conseils ne vendent pas du droit mais apportent des solutions juridiques aux enjeux que nous leur soumettons, et ce quelle que soit leur nature», tandis qu'une autre société souligne «l'excellent support en contentieux». Même retour positif pour **Chassany Watrelot & Associés** : «J'ai particulièrement apprécié leur disponibilité et leur réactivité sans omettre leur qualité de conseil dans les travaux d'élaboration, d'information/consultation et de mise en œuvre du dernier plan de sauvegarde de l'emploi», témoigne un client.

Quelques mouvements et départs

Au niveau du mercato, le principal recrutement a été opéré par **Orrick** avec l'arrivée d'Emmanuel Bénard. Cet ancien associé de Freshfields a rejoint le cabinet au printemps avec l'ensemble de son équipe composée d'une of counsel, Hélène Daher, et de sept collaborateurs. Pour sa part, **DS Avocats** fait son entrée dans le classement suite à l'intégration début 2015 de Frédéric Godard-August, qui exerçait auparavant au sein de sa propre structure et travaille désormais en étroite collaboration avec l'activité restructuring pilotée par Martine Zervudacki-Farnier. D'autres avocats ont suivi le chemin inverse, quittant de grandes structures anglo-saxonnes pour retrouver l'indépendance, illustrant les difficultés qu'éprouvent parfois les spécialistes du social à trouver leur juste place au sein des cabinets d'affaires full service. C'est ainsi que Deborah Sankowicz, qui dirigeait le département droit social de Paul Hastings depuis 2006, a décidé de lancer sa boutique (baptisée **Kepler Legal**). Lorelei Gannat a elle quitté Hogan Lovells pour créer **LLG Avocats** avec une ancienne counsel et une ancienne collaboratrice du cabinet. Plus récemment, Jean-Marc Albiol est également parti d'Hogan Lovells pour ouvrir avec Karine Audouze, qui était associée chez Olswang, le bureau français d'**Ogletree Deakins**.

Enfin, on notera la disparition du classement de Dupiré & Associés, qui a fermé ses portes à l'automne. ■■

Coralie Bach

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie est le garant de la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats et des directions juridiques et clients,
2. entretien avec chacune des équipes spécialisées d'avocats,
3. enquête auprès des directions juridiques et des clients,
4. enquête auprès des acteurs émérites du secteur,
5. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possibles.

Entretien avec chacune des équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale s'entretient avec chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des informations auprès des clients

Nous accordons une attention toute particulière aux informations collectées auprès des clients des cabinets d'avocats. Nous entrons donc en contact avec eux pour obtenir leur avis, confidentiel, sur le travail du cabinet avec lequel ils ont collaboré.

Nous veillons également à recueillir un maximum d'informations objectives sur leur vision du marché des avocats.

Enquête auprès des acteurs émérites du secteur

Une enquête est également menée auprès des acteurs émérites du secteur (fonds d'investissements et de retournement, experts financiers, administrateurs judiciaires, juges consulaires, banques d'affaires et conseils financiers...). Ils nous font ainsi bénéficier de leurs connaissances sur le marché des cabinets d'avocats, nous permettant de confronter et confirmer nos opinions et informations.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats.

Classements : Nos classements couvrent la période de janvier 2016 à janvier 2017. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique. Le tableau des procédures collectives comporte les dossiers de sauvegardes, de redressements et de liquidations judiciaires. Le tableau de prévention des difficultés et de renégociation de dette ne fait état que des procédures amiables.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques : Qualité de la prestation délivrée / Diligence / Implication de l'équipe auprès du client**
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprise, administrateur judiciaire...)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**